

Signature de la charte.

En signant cette charte, la ville d'Hazebrouck et l'association s'engagent à l'adopter et à s'y référer.

Fait le / / à

POUR L'ASSOCIATION

Nom de l'association :

LE/LA PRÉSIDENT(E)

Nom :

Prénom :

SIGNATURE :

POUR LA VILLE D'HAZEBROUCK

Monsieur le Maire
Valentin BELLEVAL



Charte de la Vie Associative

Entre la ville d'Hazebrouck et ses associations

2025



Préambule

La loi du 1^{er} juillet 1901 relative aux associations permet à chacun de mettre en commun ses connaissances ou activités dans un but autre que de partager des bénéfices.
La ville d'Hazebrouck possède près de 200 associations, un tissu associatif très riche et diversifié qui contribue au rayonnement de la Ville.



Le principe de cette charte est de proposer un accompagnement aux associations dans les rapports qui les lient avec la ville d'Hazebrouck. Cette charte engage la Ville et ses associations au respect de son contenu, elle constitue un acte fort des liens entre la Ville et ses associations. Sans la signature de cette charte, aucune aide ne pourra être attribuée par la Ville. Cette charte est valable 1 an et est reconductible par facile reconduction.

Des valeurs partagées



Des valeurs fortes : engagement, respect, convivialité.
La Ville et les associations s'engagent conjointement pour :

- » Développer une relation partenariale basée sur l'équité et le respect dû à chacun et sur des projets construits dans la durée et la transparence, fondés sur le dialogue et l'écoute mutuelle.
- » Lutter contre la discrimination sous toutes ses formes et favoriser l'égalité des sexes.
- » Respecter la liberté, l'identité et la différence de chacun ainsi que le principe de laïcité.
- » Animer et développer l'attractivité de la Ville.
- » Valoriser l'image de la Ville et ses valeurs.
- » Promouvoir l'engagement citoyen des bénévoles.
- » Respecter les infrastructures municipales.
- » Veiller à établir une communication réciproque entre la Ville et les associations et entre les associations entre elles.
- » Développer le volet communication, avec les associations qui doivent apporter les informations nécessaires dans les délais propres à l'institution, et la Ville qui, autant que faire se peut, offrira des canaux de communication (magazine municipal, réseaux sociaux, site internet...).
- » Etablir un dialogue permanent entre la Ville et les associations autour de plusieurs valeurs et notamment : l'engagement, le respect et la convivialité.



Engagements de la Ville



Engagement n° 1

Apporter un soutien financier et/ou en nature, en communication, morale à toute association Hazebrouckoise contribuant à l'animation de la vie municipale dans la mesure des moyens disponibles et ce en fonction des demandes et des besoins (L'octroi de subventions, le prêt de matériel, des salles, l'aide à la communication, la mise à disposition de personnel communal, etc... sont autant de soutiens de la commune qui représentent un coût pour la collectivité et qui, à ce titre, doivent être connus, encadrés et maîtrisés).

Engagement n° 2

Relayer toute information jugée utile pour l'association.

Engagement n° 3

Faciliter les associations dans leurs différentes démarches.

Engagement n° 4

Etre attentif aux différents enjeux des associations.

Engagement n° 5

Favoriser les espaces de rencontres et d'échanges, entre l'association et les projets de la Ville.

Engagement n° 6

Respecter la liberté des associations.

Engagement n° 7

Ecouter, accueillir et échanger avec les associations.

Engagement n° 8

Être juste et équitable.

Engagement n° 9

Créer des moments de rencontres et de convivialité entre les associations.

Engagement n° 10

Favoriser les échanges entre associations (réunion thématiques, rencontres...).

Engagement n° 11

Promouvoir les associations et leurs bénévoles par la mise à disposition des supports de communication municipaux (site internet, réseaux sociaux, magazine de la ville...).

Engagement n° 12

Assurer une veille et transmettre des informations relatives à l'accès aux financements autres que la Ville.



Engagements de l'association



Engagement n° 1

Transmettre à la Ville les informations relatives à ses actions sur le territoire.

Engagement n° 2

Assurer l'attractivité et le rayonnement de la Ville.

Engagement n° 3

Participer à la vie communale, quand c'est possible répondre présent aux animations mises en place par la Ville.

Engagement n° 4

Présenter des demandes réalistes et responsables.

Engagement n° 5

Participer aux différentes rencontres/ateliers mis en place afin de faciliter les échanges entre tous.

Engagement n° 6

Communiquer à la commune les modifications statutaires, les listes actualisées des membres du bureau, les rapports d'activités.

Engagement n° 7

Transmettre à la demande des services de la mairie les documents nécessaires à la rédaction et suivi des dossiers (demande de subvention, convention d'objectifs, convention d'occupation de locaux...).

Engagement n° 8

Informier et inviter la Ville à leur assemblée générale, envoyer le compte-rendu.

Engagement n° 9

Faire figurer de manière lisible l'identité visuelle (logo) de la commune d'Hazebrouck sur tous les supports et documents produits dans le cadre de la convention, et positionner le logo de la Ville sur tout équipement vestimentaire dans la mesure du possible.

Engagement n° 10

Ouvrir leurs activités à un public le plus large possible (personnes en situation de handicap, insertion, seniors).

Engagement n° 11

Éduquer les jeunes sur le fonctionnement associatif et les accompagner dans la prise de responsabilités.

Engagement n° 12

Développer la formation des éducateurs, dirigeants, bénévoles et salariés.

Engagement n° 13

Favoriser les comportements éco-citoyens.

Engagement n° 14

Respecter les créneaux d'occupation alloués par la Ville.

Engagement n° 15

Respecter le personnel communal.

Engagement n° 16

Respecter les biens qui lui sont prêtés (locaux, salles, matériels...).

Engagement n° 17

Respecter la loi relative aux associations loi 1901.

Engagement n° 18

Avoir signé et respecter le Contrat d'Engagement Républicain.

